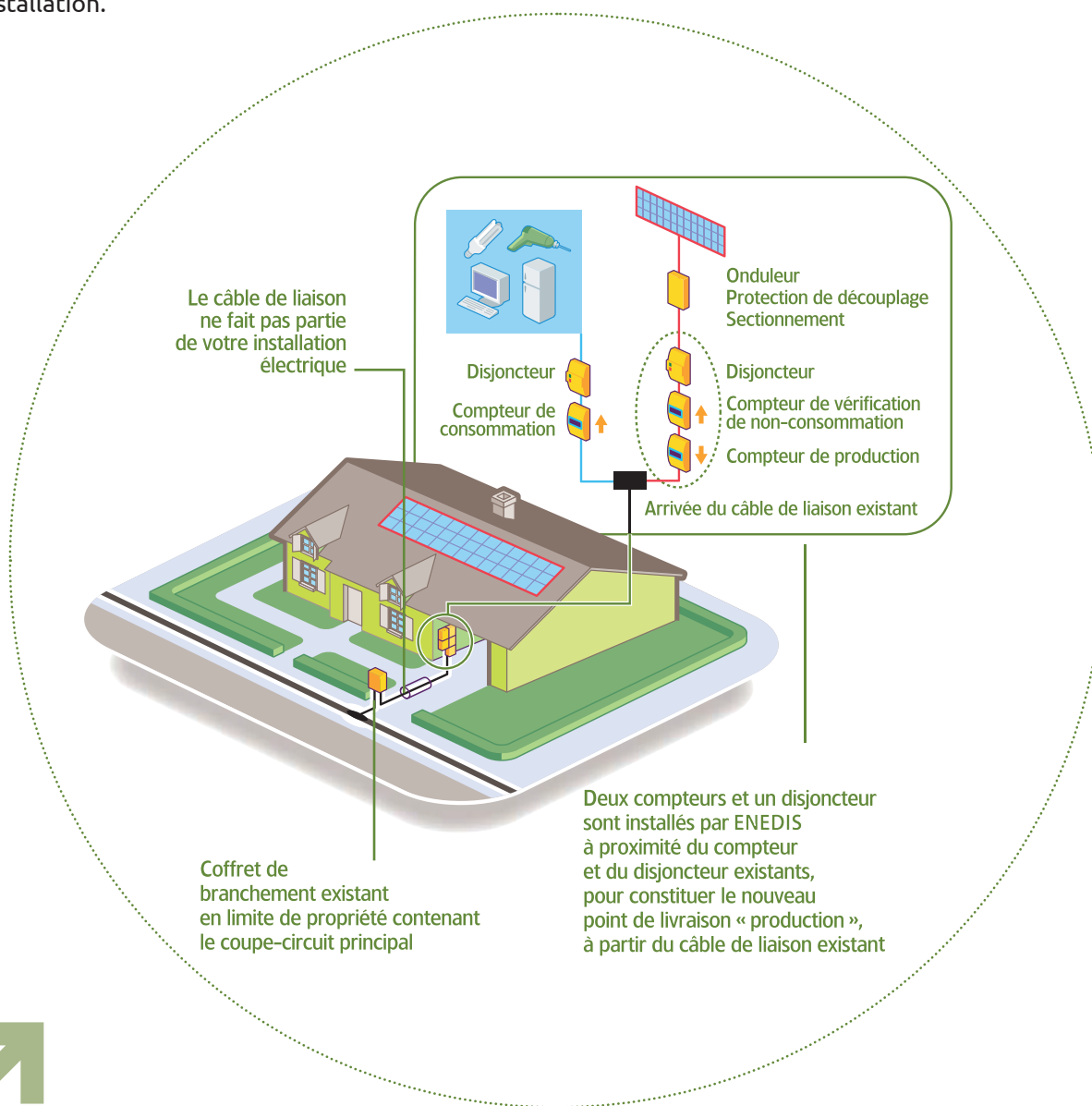




## du raccordement de mon installation

- ENEDIS assure la réalisation du raccordement et sa mise en service.
- Je deviens alors producteur et produis de l'énergie sur le réseau public de distribution.
- La date de mise en service de mon raccordement est la date d'effet de mon contrat d'achat.
- La rémunération par EDF de l'énergie débute à partir de la date de mise en service du raccordement.
- ENEDIS informe EDF Obligation d'Achat (AOA) de la date de mise en service du raccordement de mon installation.



### Le schéma ci-dessus concerne les installations de vente dans sa "totalité"

L'électricité (courant continu) produite par mes panneaux photovoltaïques est transformée par mon onduleur en courant alternatif.

Le compteur de production enregistre l'énergie générée par mon installation.

Le compteur de contrôle de non consommation enregistre les consommations de mon installation en dehors des périodes de production.

L'énergie rémunérée par le contrat d'achat est l'énergie enregistrée par le compteur de production déduction faite de celle enregistrée par le compteur de contrôle de non consommation.